

VOTRE JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

Confluences

CHAMP SUR DRAC

N°70
AUTOMNE 2015

Les Temps d'Activités Périscolaires font leur rentrée

ÇA BOUGE
Découvrez la Gym' Oxygène

URBANISME
Déclaration de travaux, permis de construire... Mode d'emploi de vos démarches

SOCIAL
Le défi famille à énergie positive : inscrivez- vous !

Champ sur Drac



MAIRIE
Place des déportés
Tél. : 04 76 68 88 57
Fax : 04 76 68 75 70
accueil@ville-champsurdrac.fr
www.ville-champsurdrac.fr

Lundi et jeudi : 8h30-12h / 13h30-18h
Mardi et mercredi : 8h30 / 12h15
Vendredi : 8h30-15h sans interruption
Samedi : 9h30-11h30 (hors vacances scolaires, jours féries, samedi précédé d'un jour férié)

EN CAS D'URGENCE GRAVE
En dehors des heures d'ouverture de la mairie, **et en cas de problèmes graves**, vous pouvez contacter les services d'urgences

AFFAIRES GENERALES, ETAT CIVIL
affaires.generales@ville-champsurdrac.fr
Lundi au vendredi : 9h-12h / 14h30-17h30
Fermé le mercredi

URBANISME
Marie Carmona, 04 76 68 48 97
marie.carmona@ville-champsurdrac.fr
Lundi et jeudi 8h30-12h et 13h30-17h30

RELATION AUX FAMILLES ET SERVICES DE L'ÉDUCATION
Stéphanie Giroud, 04 76 68 48 83
education@ville-champsurdrac.fr

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Tél. : 04 76 68 48 80
beatrice.rebillard@ville-champsurdrac.fr

POLICE MUNICIPALE
Tél. : 04 76 68 48 91 ou 06 08 32 96 83
police.municipale@ville-champsurdrac.fr

PERMANENCES UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Le maire	Le mardi, tél. 04 76 68 88 57 Pensez à sonner
Logement	Le jeudi, tél. 04 76 68 48 80
Droit Info services	Le 3e jeudi du mois, 9h-12h, tél. 04 76 78 37 82
Avocate	Le samedi matin Tél. 04 76 68 88 57

BIBLIOTHEQUE
1, rue Général Delestraint - Tél. : 04 76 68 83 82
bibliotheque@ville-champsurdrac.fr
Nouveaux horaires à partir du 30 septembre
Mercredi : 9h30-12h / 14h30-19h
Jeudi : 11h45-17h30
Samedi : 9h30-12h, fermé le samedi pendant les vacances scolaires

CENTRE DE LOISIRS ET PERISCOLAIRE "LA TOUR DES 4 SAISONS"
Le village, rue du 8 mai 1945 - Tél. : 04 76 68 73 15
latourdes4saisons@orange.fr

SERVICE JEUNESSE
Le village, rue du 8 mai 1945 - Tél. : 04 76 68 81 31
alexandre.action-jeunesse@orange.fr

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES
123, rue de la République
38220 Vizille
Tél. : 04 76 78 89 09
ram@sudgrenoblois.fr

MARCHE
Place Emile Zola
Mercredi et samedi matin

LA POSTE
Lundi : 9h-12h / 14h-16h30
Mardi : 9h-12h / 14h-16h30
Mercredi : 9h-12h
Jeudi : 9h-11h45
Vendredi : 9h-12h / 14h-16h30
Samedi : 9h-11h30

TAXI CHAMP
Tél. : 06 71 63 06 57
taxi.alpes@free.fr


GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE

3, rue Malakoff
38031 Grenoble - Cedex 01
Tél. : 04 76 59 59 59
Fax : 04 76 42 33 43
Mel : formulaire à remplir sur le site de la METRO, rubrique contact
Site : www.lametro.fr

DECHETERIE METROPOLITAINE
Rue Léo Lagrange
38560 Champ sur Drac
Tél. : 04 76 68 70 94
Du lundi au vendredi : 13h-18h
Mercredi : 8h-12h et 13-18h
Samedi : 8h-18h
N° vert : 0 800 500 027

PERMANENCE DE L'ARCHITECTE CONSEIL
Sur rendez-vous au 04 76 68 48 97

PERMANENCE CONSEIL ENERGETIQUE
Sur rendez-vous au 04 76 68 48 97

NUMEROS D'URGENCE
N° d'urgence européen **112**
SAMU **15**
Gendarmerie **17**
Pompiers **18**
N° d'urgence pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou parler → **envoyer un SMS au 114** (Samu, pompiers, gendarmerie)
Urgences médicales **non vitales**
0 810 15 33 33
Centre anti-poison
04 72 11 69 11
Dentiste de garde
04 76 00 00 66
Pharmacie de garde **3915** ou consulter le site de la commune www.ville-champsurdrac.fr
Enfance maltraitée **119**
Urgence Gaz
0 800 47 33 33
Urgence Electricité
09 726 750 38
Eau potable (SIADI)
04 76 33 57 00

MEDECIN
Bernard Lagarde
2, rue Lesdiguières
Tél. : 04 76 68 65 04

INFIRMIERES
Régine Salvetti, Cathy Serre, Catherine Fritel, Magali Puchner, Denise Guerrero
Tél. : 06 78 18 01 09

DENTISTES
Brigitte Lacarte-Reix et Marie-Claude Mazza-Gottardo
2, rue Lesdiguières
Tél. : 04 76 68 60 67

KINESITHERAPEUTES
Marie-Claude Hindelang et Pascale Westrelin
39, av. Louis Colmard
Tél. : 04 76 68 79 82

OSTÉOPATHE À DOMICILE
Fanny Sargian
Le village
16, route de la Combe
Tél. : 06 81 69 14 25

PHARMACIE
Marie-Christine Espié
132, avenue du Pavillon
Tél. : 04 76 68 86 72

SOMMAIRE

Journal d'information de la commune de Champ sur Drac - n° 70
Directeur de la publication : Jacques Nivon
Responsable de la rédaction : commission communication
Contacts : dir.serv.pop@ville-champsurdrac.fr
Conception graphique : Agence Connivence, Claix
Crédit photos : mairie, associations
Impression : Press Vercors, St-Marcellin
Dépôt légal : septembre 2015
Tirage : 1 500 exemplaires

Remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à l'illustration et à la rédaction de ce numéro



EDITO

Vivre ensemble,
Utopie ou véritable espoir ?

Toutes les raisons de ne plus croire dans les valeurs humaines sont chaque jour étalées à la une des journaux, barbarie, actes de cruauté, abus de diverses natures, violence, privatisation de l'espace public, insécurité... Autant de situations qui font douter de l'efficacité du travail des responsables politiques à tous les niveaux.

L'intolérance gagne du terrain, on ne respecte plus l'autre, on ne tolère plus la différence. Chacun très égoïstement regarde ce qui se passe à sa porte sans se préoccuper de son voisin.

L'autre devient le gêneur.

Cet individualisme exacerbé ne peut être confondu avec le repli sur soi quand les difficultés financières ou autres assaillent de trop nombreuses familles et personnes isolées.

L'irrespect commence quand on a perdu la conscience de la gêne occasionnée pour ses voisins.

Agir pour et avec les autres et un peu moins pour soi, c'est donner du sens au mot solidarité, c'est agir contre l'isolement, c'est agir pour le partage.

Notre riche vie associative comme en a témoigné le forum des associations est source d'espoir. La commune et ses élus soutiennent les initiatives qui créent du lien social.

Notre énergie reste mobilisée pour les chenillards.
Avec vous relevons ce défi du vivre ensemble.

Le Maire
Jacques Nivon





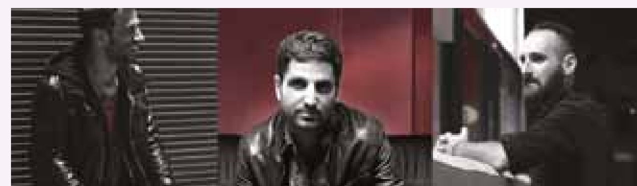


Octobre

VENDREDI 2 OCTOBRE À PARTIR DE 20H

Concert pop rock

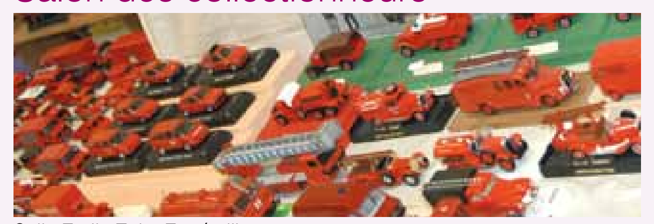




Avec MONKYPOLIS et JAGSIGH en première partie salle de spectacle Navarre. Plein tarif 12 € et tarif réduit 9 €. Organisation mairie de Champ sur Drac. Renseignements et billetterie 04 76 68 88 57. Possibilité de déguster une assiette garnie au changement de plateau, les fonds récoltés serviront à aider les séjours en autofinancement des adolescents du secteur jeunesse, pensez à réserver !

SAMEDI 3 ET DIMANCHE 4 OCTOBRE 10H-12H ET 14H-18H

Salon des collectionneurs



Salle Emile Zola. Entrée libre.
Organisation et renseignements mairie de Champ sur Drac.
Contact : Jean-Paul Aymes Tél. 06 62 82 32 15

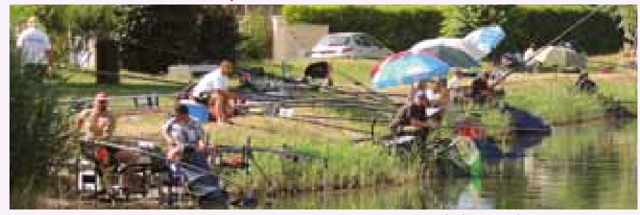
VENDREDI 9 OCTOBRE DE 19H30 À 21H30

Soirée d'information sur le défi familles à énergie positive

Salle Malraux du Centre Socioculturel à Jarrie. Espace de jeux encadré par un animateur pour les plus petits pour que les plus grands puissent s'informer et questionner sur les dispositifs permettant de réduire leurs consommations et leurs factures d'énergie en toute tranquillité !

SAMEDI 10 OCTOBRE TOUTE LA JOURNÉE AU PLAN D'EAU

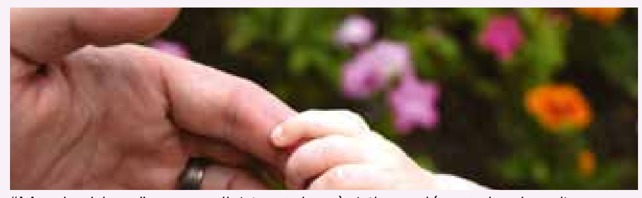
Concours de pêche



Organisation et renseignements association Société de Pêche La Gaule.
Contact : Yves Lefèvre Tél. 06 22 90 72 87, Mail lefevreyves4084@neuf.fr

DU 12 AU 17 OCTOBRE

Semaine bleue



"Marche bleue" mercredi 14 octobre à 14h au départ du plan d'eau : un moment festif, gratuit et ouvert à tous pour célébrer ensemble et d'une manière nouvelle l'avancée en âge et le partage intergénérationnel.
Conférence sur la mémoire vendredi 16 octobre à 14h salle Malraux à Jarrie.
Renseignements et programme complet au CCAS 04 76 68 48 80.

SAMEDI 17 OCTOBRE

Loto



Salle Emile Zola.
Organisation et renseignements Club Twirling Bâton Claix Jarrie Champ sur Drac, http://twirling-ccj.voila.net
Contacts : Rose-Marie Barreto twirlingccj@gmail.com

SAMEDI 17 OCTOBRE DANS LA MATINÉE

Vente de brioches au profit d'*Espoir contre le cancer*

Sur le marché et à domicile sur les secteurs du Sert, le village, Combe et la plaine. Renseignements CCAS 04 76 68 48 80

DIMANCHE 18 OCTOBRE

Cinéma

Salle de spectacle Navarre à 16h "Les Minions" et à 18h "Marguerite".
4 € moins de 14 ans, 5 € tarif réduit, 6 € plein tarif, ticket abonnement cinéma de Vizille accepté. Organisation et renseignements mairie de Champ sur Drac et Les Cinémas Associés. Billetterie sur place.
Contacts : 04 76 68 88 57

VENDREDI 23 OCTOBRE EN SOIRÉE

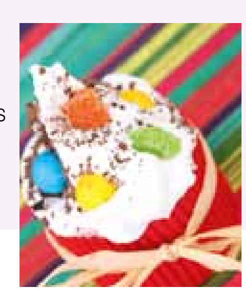
Halloween



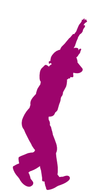
A la Tour au village. Organisation et renseignements mairie de Champ sur Drac et Club Loisirs et Animations.
Contacts Alexandre Bonnet Gamard 06 33 59 37 31 alexandre.action-jeunesse@orange.fr et Jean-Claude Scaringella 04 76 68 61 45

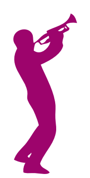
SAMEDI 24 ET DIMANCHE 25 OCTOBRE

Concours de patisserie



Organisation, inscriptions et renseignements Association des Artisans et Commerçants La Chenille.
Contact : hugo157@live.fr





SAMEDI 31 ET DIMANCHE 1ER NOVEMBRE DE 9H À 18H

Exposition artisanat d'art



Salle Emile Zola. Venez trouver des idées cadeaux ou des coups de cœur pour les fêtes réalisés par des artistes amateurs.
Organisation Club Loisirs et Animations/mairie.
Entrée libre, Tél. 06 70 13 16 46

Novembre

MERCREDI 4 NOVEMBRE

Loto

Salle Emile Zola.
Organisation et renseignements UNRPA les chênes fleuris.
Contact Alain Burlet 04 76 68 73 83.



VENDREDI 6 NOVEMBRE

Loto

Salle Emile Zola.
Organisation et renseignements USJC Foot.
Contacts : Christian Lettry 06 89 91 23 63, christian.lettry@free.fr et Calojero Vizzini 06 66 33 72 81, dcr38@bbox.fr

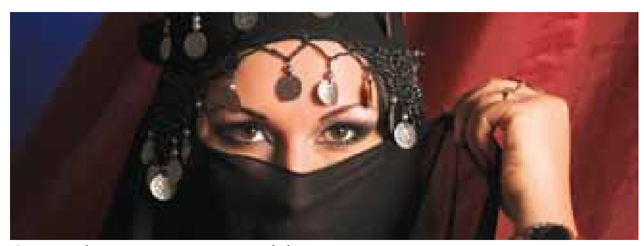
DIMANCHE 8 NOVEMBRE DE 13H À 17H

Bourse exposition aquariophile

Entrée libre. Organisation et renseignements association aquariophile du Sud Grenoblois.
Contacts aasg38@gmail.com et http://aasg38.free.fr

MARDI 10 NOVEMBRE

Soirée orientale



Organisée dans le cadre du téléthon.
Repas couscous et danseuse orientale. Tarif unique 12 €.
Réservation conseillée, tél. après 19h au 06 71 94 28 88

SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 NOVEMBRE DE 10H À 12H ET DE 14H À 18H

Bourse aux skis

Salle Emile Zola. Organisation USJC Ski. Tél. 04 76 72 24 60

VENDREDI 20 NOVEMBRE À 20H30

Théâtre

Salle de spectacle Ensemble Culturel Navarre avec la Cie Totem.
Tarif unique 8 €. Représentation organisée dans le cadre du téléthon.
Réservation conseillée, tél. après 19h au 06 71 94 28 88

DIMANCHE 22 NOVEMBRE

Cinéma

Salle de spectacle Navarre à 16h et 18h. 4 € moins de 14 ans, 5 € tarif réduit, 6 plein tarif, ticket abonnement cinéma de Vizille accepté. Organisation et renseignements mairie de Champ sur Drac et Les Cinémas Associés. Billetterie sur place.
Contacts : 04 76 68 88 57

JEUDI 26 NOVEMBRE À 19H

Soirée de lancement du défi des familles à énergie positive

Salle de spectacle Navarre. Présentation suivi d'un spectacle "La criée verte" par la compagnie Les Boudeuse durée 1h, tout public.
Fin de la soirée 21h. Entrée libre. Organisation et renseignements CCAS.
Contact Alva Renzetti 04 76 68 48 95

SAMEDI 28 NOVEMBRE

Repas des seniors

L'animation sera assurée par l'orchestre Emotion.
Réponse souhaitée avant le 16 novembre.
Organisation et renseignements CCAS.
Contact : Béatrice Rebillard 04 76 68 48 80

Décembre

VENDREDI 4 DÉCEMBRE À PARTIR DE 11H

Téléthon

10e anniversaire de la mobilisation chenillarde, des surprises et un beau programme vous attendent au gymnase :
11h-17h30 : "journée famille" jeux pour les petits et les grands, tatouages éphémères, trampoline, château gonflable... Entrée 2 €.
À partir de 17h30 tournois de foot en salle organisé par l'USJC Foot.
Entre 18h et 19h : départ de la randonnée nocturne, circuit en accès libre d'environ 1h balisé par l'association des Loups Garous.
20h : repas confectionné par l'association La Broche Champêtre (pâtes à la bolognaise) tarif en cours de validation entre 5 et 6 €.

DIMANCHE 20 DÉCEMBRE À 16H ET 18H

Cinéma

Salle de spectacle Navarre. 4 € moins de 14 ans, 5 € tarif réduit, 6 € plein tarif, ticket abonnement cinéma de Vizille accepté. Organisation et renseignements mairie de Champ sur Drac et Les Cinémas Associés.
Billetterie sur place. Contacts : 04 76 68 88 57.

JEUDI 31 DÉCEMBRE

Repas dansant

Salle Emile Zola.
Réveillon de la Saint-Sylvestre.
Organisation Club Loisirs et Animations.
Réservations et renseignements tél. 06 26 64 51 55





RETOURS EN IMAGES

24 mai

Fête du printemps des commerçants

Au programme Vide Grenier et nombreuses animations familiales autour du Plan d'eau. Organisation Association des Artisans et Commerçants de Champ sur Drac La Chenille.



Concours de pêche

Organisation association Société de Pêche La Gaule : vainqueur du concours Jean-Pierre Joubert, devant M. Greselin deuxième, et Stef Mangelli qui termine à la troisième place. Jean-Pierre Duclou a pêché le plus grand nombre de poisson et Valérie Faune s'est classée première femme.



14 juin

Fête de la musique

Parc du Clos Jouvin, organisation Collectif Culturel mairies de Champ sur Drac et Jarrie et les CE d'Arkema et Cezus en partenariat avec l'association Art Pop.



18 juin

Cérémonie de l'appel du 18 juin du Général De Gaulle au monument aux morts de Champ Village

En présence de Jacuqes Nivon, maire de Champ sur Drac, Raphaël Guerrero maire de Jarrie, des élus des deux collectivités, des anciens combattants, et du 7e bataillon des chasseurs alpins.



15 août

Feux d'artifice

Organisé par la commune et le Club Loisirs et Animations



27 juin

Kermesse des écoles

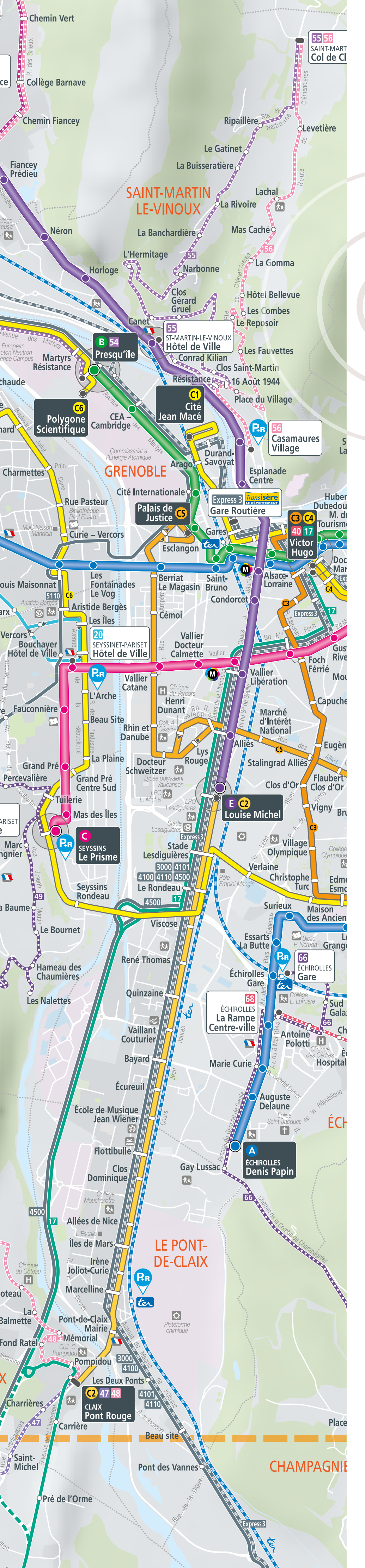
Organisation association Le Sou des Ecoles.



5 sept.

Forum des associations des communes de Champ sur Drac et Jarrie

Jacques Nivon, maire de Champ sur Drac et Raphaël Guerrero maire de Jarrie, font ensemble la tournée des stands.





Mobilité...

Transport scolaire, **fin de la gratuité** pour les collégiens

Le SMTC nous a informé le 19 août dernier qu'il a revu sa grille tarifaire le 9 juillet. La gratuité accordée aux élèves dont le domicile n'est desservi que par une ligne scolaire a été supprimée. Tous les collégiens devront donc posséder une carte de transport d'une valeur actuelle de 185 € (ou de 174 € si la carte a été achetée avant le 20 août). La commune regrette cette décision qui repose sur une vision urbaine des transports en commun. Elle regrette également le choix du calendrier - le vote est intervenu après la fin de l'année scolaire - et la transmission tardive de l'information qui a rendu impossible toute communication communale concertée avec le collège pour informer les familles de l'augmentation du tarif après le 20 août. Le groupe politique Agir pour un Développement Intercommunal Solidaire (ADIS), dans lequel siègent Jacques Nivon et Danielle Mantonnier à la métropole, a formulé un vœu auprès du nouveau Conseil départemental - au titre de sa compétence gestion des collèges - pour que la gratuité soit rétablie pour tous les collégiens. Une pétition est disponible à l'accueil de la mairie annexe et sur le site internet de la commune.

Nouveauté, **extension de l'accord tarifaire TAG/TER** aux gares de Jarrie-Vizille

Le 13 juillet dernier, en gare de Jarrie-Vizille Éliane Giraud, vice-présidente de la Région Rhône-Alpes, déléguée aux transports, déplacements et infrastructures, et Yann Mongaburu, président du Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise (SMTC) et vice-président délégué aux déplacements de la Métropole grenobloise, ont présenté l'extension de l'accord tarifaire conclue entre la Région Rhône-Alpes et le SMTC qui permet aux usagers du réseau TAG d'utiliser le réseau TER sur l'ensemble du périmètre métropolitain. La Région a ainsi intégré les gares de Jarrie-Vizille, Saint-Georges-de-Commiers et Vif à l'aire d'application du dispositif tarifaire qui concernait déjà depuis 1999 les gares de Grenoble, Grenoble Universités-Gières, Saint-Égrève, Pont-de-Claix et plus récemment celle d'Échirolles.

Bilan du dispositif d'accord tarifaire sur 15 années d'expérimentation :

- 125 voyages quotidiens sur les lignes TER à l'intérieur du territoire métropolitain en 1998 contre 1 800 voyages quotidiens en 2013,
- en 1999 le SMTC versait environ 30 000 € de compensation financière à la Région Rhône-Alpes, contre près de 200 000 € actuellement.

Retour sur les travaux estivaux



Chantiers jeunes

- Peinture sous le préau de l'école du Pavillon,
- remplacement des traverses des chemins de fer aux jeux de boules du plan d'eau,
- peinture de bancs de la Commune.



Création d'un cheminement piéton derrière l'école des Gonnardières

Travaux Métropolitains réalisés par l'entreprise COLAS en collaboration avec la commune (montant des travaux 27 000 € TTC).



Entretien des cimetières

Cimetière du Sert : l'objectif était la préservation des murs du cimetière : les travaux consistent en la création d'une centaine de barbacanes sur l'ensemble du mur, l'arase du parapet et la mise en place de garde corps sur une partie du mur ainsi que la reprise des fissures verticales.

Cimetière du Sert et de Font Fraîche : réalisation de 2 dalles pour accueillir 12 places de columbariums au Sert et 12 places supplémentaires à Font Fraiche.

Cimetière de Font Fraîche : mise en œuvre d'enrobé dans les allées du cimetière.

Réalisation des travaux par les entreprises :
Converso de Vif,
Colas d'Echirolles.
Coût total :113 000 € HT

FACADES Enduit taloché ocre clair
MENUISERIES)
FERMETURES Vernis Sikkens ton noyer
BOIS. DIV.) clair
TOITURE Tuiles écaille STE FOY vieillies masse

COUPE

ETAGE

R.DE CH.

GARAGE

dec.92

3

ech:0.01

Déclaration de travaux, permis de construire...

Mode d'emploi de vos démarches

Le service urbanisme

Ouvert au public

- les lundis et jeudis de 8h30-12h00 et 13h30-17h30.
- Tél. 04 76 68 48 97,
- marie.carmona@ville-champsurdrac.fr

Contacts

- **adjoint à l'Urbanisme** : M. Gérard MILLET, permanence sur rendez-vous au 04 76 68 48 97.
- **architecte conseil de la mairie** : consultations gratuites, permanence le 3e jeudi du mois, sur rendez-vous au 04 76 68 48 97.

Missions

Le service urbanisme veille à l'application des principaux règlements en matière de zonage et de construction.

Vous pouvez y consulter le cadastre.

Ce dernier est aussi consultable sur le site : www.cadastre.gouv.fr

Les déclarations

Permis de construire ou d'aménager

- Nouvelle construction, projet d'aménagement.

Déclaration préalable de travaux

- Sur une maison individuelle : extension (surface réglementée par le POS), modification de l'aspect extérieur (volets, fenêtres, portes, fenêtre de toit) ravalement de façade, portail, démolition...
- annexe à votre maison d'habitation : piscine, abri de jardin, garage...
- vous édifiez une clôture avec façade sur la voie publique,
- haies : les arbres, branches, racines qui débordent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies (les trottoirs font partie de la voierie),

Lorsque les démarches amiables sont sans effet, le Maire peut faire procéder d'office à l'abattage. Ce délit est passible d'une amende de 5° classe (1500 €) conformément à l'article R116-2 du code de la voierie routière.

A noter

- le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m²,
- pour tous les projets d'extension ou de création d'annexe, la demande se fera toujours sous réserve du respect du règlement du Plan d'Occupation des Sols et des droits des tiers,

... Pensez à vous renseigner en amont !!

Attention, ces travaux, dont la liste n'est pas exhaustive, sont soumis à autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...).

Téléchargement des formulaires

http://vosdroits.service-public.fr

Dans tous les cas votre projet devra être compatible avec :

- le Plan d'Occupation des Sols mais aussi avec les Plans de Prévention des Risques Naturels (PPRN) et Technologiques (PPRT),
- si vous faites partie d'un lotissement de moins de 10 ans le règlement de ce dernier s'applique en plus du POS,
- n'oubliez pas le code civil qui régit les problèmes de droit privé (vue chez le voisin, distance de plantation des arbres, servitude de passage, règlement de copropriété...). Vous pouvez le consulter en allant sur le lien : **www.legifrance.gouv.fr**



Les **Temps d'Activités Périscolaires** font leur rentrée

Après une année scolaire d'expérimentation, chacun semble avoir trouvé son rythme. Les parents, les enseignants et les élus s'accordent pour dire que 5 matinées d'école permettent d'avoir une meilleure attention des élèves en classe. Le choix de recentrer les TAP sur le jeudi après-midi apparait comme judicieux pour mettre en place des activités qualitatives qui respectent le rythme de l'enfant.

Toutefois, évaluer l'impact sur la fatigue des enfants reste difficile en raison des modes de vie hétérogènes des familles.

47 % des enfants scolarisés sur l'ensemble des 3 groupes scolaires ont fréquenté les activités TAP durant l'année scolaire 2014-2015. Les activités proposées ont, dans l'ensemble, satisfait les parents et les enfants. Pour rappel, un questionnaire transmis aux familles a permis d'évaluer entre 70 à 80 % le taux de satisfaction des familles ayant inscrit leurs enfants aux activités.

Nouveautés **pour l'année scolaire 2015/2016**

De nouvelles activités sont proposées dans les domaines sportif et culturel : tennis de table, chant et théâtre :

- la salle Emile Zola sera mise à disposition pour les TAP de l'école du Pavillon afin que les enfants n'allant pas à la cantine puissent bénéficier d'une pratique sportive s'ils le souhaitent en fonction des périodes,
- un temps calme est proposé aux enfants pour temporiser l'après-midi sportive organisée au gymnase,
- des activités dites de “libres choix” sont mises en place dans les écoles en complément des activités thématiques. Dans ce cadre, les enfants pourront construire leur programme séance par séance en choisissant des jeux de société, des activités manuelles...

Retour sur le marché des connaissances

Les parents ont eu le plaisir de découvrir, lors du marché des connaissances des TAP, le travail réalisé par les enfants. Les objectifs étaient nombreux, partager son savoir personnel, apprendre à s'organiser pour transmettre ce savoir, placer l'enfant dans une position d'évaluation du travail de l'autre.

A l'école maternelle, ce travail a été présenté sous la forme d'une exposition. Pour les élémentaires, les enfants se sont occupés de la présentation des stands d'activités et ont appris aux adultes présents les connaissances acquises pendant l'année : couture, peinture, sport, jardinage... Les parents accompagnés des élus ont même pu repasser le permis de conduire !

Merci aux enfants et aux encadrants pour la qualité du travail réalisé.

Groupe de travail parents/mairie, le travail se poursuit

Un groupe de travail a été créé par la commission Education en partenariat avec l'Association des Parents d'Elèves afin de renforcer le lien entre les parents, les écoles et la commune.

Ce groupe poursuivra le travail amorcé sur le questionnaire d'évaluation des TAP adressé aux familles, la communication et le dossier d'inscription aux différents services péri et extra-scolaires.

A quoi correspondent les tarifs de la restauration scolaire ?

Les tarifs comprennent le repas, les activités, le personnel, et le transport. La commune prend en charge 47 % du coût réel de ce service.

La part restante est facturée aux familles en fonction du quotient familial calculé par la Caisse des Allocations Familiales.



Effectifs des écoles 2015/2016, 303 élèves

Ecole maternelle

M. Luc Jacquier, effectifs : **119 élèves**

Classes	Nombre d'élèves	Enseignants
Petite et moyenne section	31 élèves (23 petits, 08 moyens)	Stephanie Lembeye
Petite et moyenne section	30 élèves (16 petits, 14 moyens)	Nathalie Franceschi
Moyenne et grande section	29 élèves (21 moyens, 8 grands)	Isabelle Nifenecker
Grande section	29 élèves	Luc Jacquier, Katia Zannoni

Ecole du Pavillon

Mme Sandra Balbo, effectifs : **92 élèves**

Classes	Nombre d'élèves	Enseignants
CP	19 élèves	Sandra Balbo, Katia Zannoni
CE1	23 élèves	Catherine Loizzo
CE2 / CM1	25 élèves (13 CE2, 12 CM1)	Annick Pezzani
CM1/CM2	25 élèves (5 CM1, 20 CM2)	Marlène Font

Ecole des Gonnardieres

Mme Sylvie Souchon, effectifs : **92 élèves**

Classes	Nombre d'élèves	Enseignants
CP/CE1	25 élèves (14 CP, 11 CE1)	Aurélie Esteban, Julien Arnould
CE1/CE2	24 élèves (9 CE1, 15 CE2)	Christelle Coronet
CE2/CM1	24 élèves (9 CE2, 15 CM1)	Evelyne Duces
CM2	19 élèves	Sylvie Souchon, Julien Arnould

Attention, ici on s'intéresse à son quartier !

Le 28 juin dernier, une quarantaine de personnes se sont retrouvées en salle des familles de la Gendarmerie de Vizille, autour du concept de vigilance citoyenne.

A l'initiative de la commission "tranquillité publique" de la municipalité et en partenariat avec la Gendarmerie, cette réunion publique avait pour but de présenter cette démarche qui s'appuie sur la vigilance d'habitants d'un même quartier pour lutter contre la délinquance, et en premier lieu les cambriolages.

Les "citoyens vigilants" manifestent leur esprit de responsabilité en étant attentifs aux faits inhabituels qui se passent dans la rue ou aux abords, mais en aucun cas chez le particulier. Ils veillent, mais ne surveillent pas !

Ils ne remplacent pas non plus les forces de l'ordre. Le mot d'ordre pourrait être "pas de rondes, pas de patrouilles, ce n'est pas une milice ou un service de gardiennage ; faites tout simplement attention pour vous et vos voisins".

Leur rôle est de signaler un événement suspect à la Police municipale ou à la Gendarmerie : véhicule douteux, départ de feu, fenêtre ou porte d'une habitation ouverte en l'absence des occupants, ne pas avoir aperçu depuis longtemps une personne seule ou vulnérable, perception de cris ou de bruits anormaux...

A l'issue de la réunion, 11 personnes se sont portées volontaires pour devenir officiellement "Citoyen Vigilant". Les inscriptions ne sont pas closes et les volontaires désireux de participer à cette action peuvent encore présenter leur candidature à la mairie.



Les enfants fréquentant l'accueil périscolaire du soir et l'atelier animé par la policière municipale lors des temps d'activités périscolaires du jeudi ont également participé à la mise en place du projet. Sous l'impulsion des animateurs ils ont réalisé une fresque collective qui représente leur vision de la vigilance citoyenne. Une signalétique spécifique (panneaux et autocollants) sera mise en place à l'automne ainsi qu'une réunion d'officialisation de cette démarche avec un premier "retour d'expérience".



une autre façon d'entreprendre

Implantée depuis 96 sur Vizille, l'agence intervient sur les communes de Champ sur Drac, Jarrie, Vizille, Vaulnaveys, Brié, Champagnier, etc.

La Fourmi propose son aide pour des prestations de ménage, repassage, jardinage, petit bricolage, aide au déménagement, etc.

A but non lucratif, La Fourmi véhicule les valeurs de l'économie sociale et solidaire. Parallèlement à son activité économique, l'association œuvre pour un projet social : recruter des personnes en recherche d'emploi et les accompagner dans l'élaboration de leur projet professionnel.

En 2014, 23 familles de Champ ont fait appel aux services de La Fourmi.

Pour tout renseignement : 04 76 78 94 78

Dimanche 18 octobre

Opération “Un dimanche à la chasse”

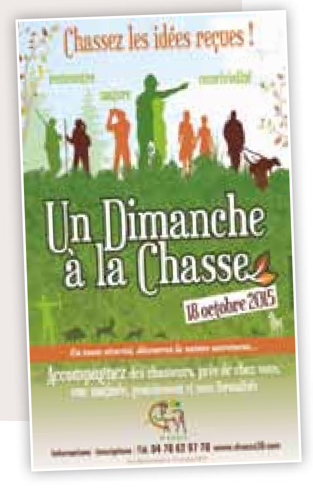
Le principe de l'opération initiée par la fédération française de chasse et relayée sur le territoire national par les Associations Communales de Chasse Agrées est simple : une journée pour séduire et faire la chasse aux préjugés. Dimanche 18 octobre, les non-chasseurs sont invités par l'ACCA St-Hubert à partager une matinée de chasse et un repas commun à midi. L'association chenillarde souhaite leur faire découvrir cette pratique qu'elle s'emploie à exercer de façon conviviale, éthique et responsable, dans le respect du cadre réglementaire pour la sécurité de tous.

En 2014, 98 % des participants disent avoir apprécié cette journée.

Pour quelles raisons y ont-ils participé ?

- découverte de la chasse par curiosité,
- voir des animaux dans la nature,
- répondre à l'invitation,
- mieux connaitre une activité locale, ses acteurs,
- avoir ma propre opinion sur la chasse après avoir expérimenté la pratique,
- participer à un loisir particulier de plein air,
- connaître les règles et les attitudes à adopter en forêt en période de chasse.

Et vous quelles seraient vos motivations ?



Installation illégale

des gens du voyage,

l'Etat aux abonnés absents !

Dès leur installation en bordure de la Romanche à proximité du site chimique d'Arkema, le maire est intervenu. Il a demandé au Préfet de procéder à une expulsion pour occupation illicite d'une propriété communale. La préfecture, en raison de l'absence d'aire d'accueil de grand passage sur Grenoble Alpes Métropole, n'a pas donné suite.

Les élus communaux déplorent que les services de l'Etat n'aient pas tenu compte du périmètre de risque toxique, ainsi que des dernières recommandations qu'ils ont émises suite à l'acte de terrorisme à St-Quentin-Fallavier.

L'absence de prise en compte de cet argument (PPRT) est d'autant plus incompréhensible que celui-ci est avancé par ces mêmes services depuis 6 ans pour limiter les projets d'urbanisation de la commune. Cette installation n'a toutefois pas causé de dégradation et les gens du voyage ont souhaité “dédommager” la commune en réalisant un don au CCAS.



Je n'arrive pas à payer mon loyer que dois-je faire ?

Ne pas payer son loyer, c'est risquer l'expulsion...
Le locataire en difficulté a donc tout intérêt à rechercher une solution amiable avec son bailleur (ou son propriétaire). Et à solliciter toutes les aides possibles.

Les réponses à vos questions sur vos problèmes d'impayés de loyer, d'endettement et de risque d'expulsion.

Je suis **locataire en HLM**

Je n'arrive plus à régler mon loyer. Vers qui dois-je me tourner ?

Dans tous les cas, vous devez réagir au plus tôt et dès le premier loyer impayé.

Vous devez répondre aux sollicitations du bailleur et expliquer vos difficultés. Il est possible de trouver un arrangement avec la mise en place d'un échéancier. Continuer à payer le loyer courant, même partiellement, est indispensable à la démarche auprès du bailleur. C'est en tout cas préférable à une absence de règlement, si le juge n'a pas accordé de délai au locataire pour rébler sa dette.

Parallèlement, vous devez prendre rendez-vous avec une assistante sociale du Service Local de Solidarité de Vizille ou prendre rendez-vous avec le CCAS. En effet, si vous accumulez 2 mois de loyers de retard, le bailleur peut dénoncer le bail ou demander à la Caisse d'Allocations Familiales de suspendre le versement de l'allocation logement.

Je suis **locataire chez un bailleur privé**

Et mon propriétaire me menace d'expulsion.

Vous ne pouvez être expulsé que si votre propriétaire a engagé une procédure d'expulsion à votre encontre et si la Préfecture a autorisé votre expulsion. Vous devez de toute urgence prendre rendez-vous avec le CCAS ou une assistante sociale du Service Local de Solidarité de Vizille. Le CCAS étudiera votre situation et vous informera des démarches à effectuer et des aides possibles en fonction de la situation.

Je **n'arrive plus à payer** mon loyer

Et j'ai de nombreuses dettes et crédits. Que puis-je faire ?

N'attendez plus ! Vous devez prendre rendez-vous avec une assistante sociale du Service Local de Solidarité de Vizille (SLS) ou avec le CCAS qui étudiera votre situation d'endettement et vous proposera un accompagnement budgétaire (négociation de délais de paiements avec les créanciers, aide à la constitution d'un dossier de surendettement...).

Quelques éléments sur **la procédure**

Dès le 1er impayé de loyer, le bailleur peut engager une procédure d'expulsion qui suit plusieurs grandes étapes :

- le commandement de payer, délivré par un huissier, donnant deux mois au locataire pour trouver une solution,
- l'assignation, délivrée par huissier de justice, qui fixe une date d'audience devant le tribunal d'instance,
- l'information au préfet par l'huissier deux mois avant l'audience, qui permet au préfet d'informer les organismes sociaux et de lancer une enquête financière et sociale,
- l'audience devant le tribunal d'instance, où le locataire peut se faire représenter,
- la résiliation du bail, si le juge n'a pas accordé de délai pour régler la dette locataire,
- le commandement de quitter les lieux à partir duquel le locataire peut demander au juge de l'exécution un délai allant d'un mois à un an,
- le concours de la force publique peut être demandé si le locataire se maintient dans les lieux, excepté du 1er novembre au 15 mars lors de la trêve hivernale (sauf exception).



Budget énergie : comment réduire sa facture ?

Envie d'être coaché pour réaliser des économies d'énergie à la maison ? Rejoignez le défi "Familles à énergie positive" !

Formez une équipe avec d'autres foyers, entre voisins, amis, collègues et ensemble faites le pari de réduire vos consommations d'énergie (chauffage, électricité, eau, transports) d'au moins 8 % par rapport à l'hiver précédent, simplement en adoptant de bons réflexes !

Vous n'êtes pas tout seul ; le capitaine de votre équipe, formé par un conseiller énergie, sera là pour vous coacher. Et tout au long du défi, des événements vous seront proposés pour échanger des trucs et astuces avec les autres participants, pour bénéficier de conseils, et pour faire le point sur les économies déjà réalisées... toujours dans la bonne humeur.

Le défi se déroule du 1er décembre 2015 au 30 avril 2016.

Plus de 600 foyers ont déjà relevé le défi sur le territoire de la métropole grenobloise et ont en moyenne économisé 18 % sur leur facture énergie, soit une économie de l'ordre de 200 €.

Alors pourquoi pas vous ?

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 novembre. Inscrivez-vous dès à présent : www.familles-a-energie-positive.fr ou 04 76 00 19 09

Ce défi est organisé par le Centre Communal d'Action Sociale de Champ sur Drac et l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de l'agglomération grenobloise.

Renseignements :

CCAS annexe mairie place des déportés
38560 Champ sur Drac,
Alva Renzetti 04 76 68 48 95.

ALEC 4, rue Voltaire 38000 Grenoble,
04 76 00 19 09,
www.alec-grenoble.org

Bourse aux étudiants
comment cela fonctionne ?

Partant du constat que les frais de scolarité sont élevés, le CCAS de Champ sur Drac propose une aide financière aux étudiants ne percevant pas de bourses sur critères sociaux mais dont les ressources sont assez limitées.

Pour qui ?

L'aide est attribuée aux étudiants correspondant aux critères ci-après :
- avoir jusqu'à 25 ans révolus au cours de l'année universitaire,
- ne pas être boursier ou être boursier échelon 0,
- avoir sa résidence principale à Champ-sur-Drac,
- avoir le statut étudiant hors contrat de formation générant un revenu (contrat de professionnalisation, alternance...),
- être rattaché au foyer fiscal de ses parents,
- avoir un revenu brut global du foyer (avis d'imposition 2013) à partir de l'échelon 1 (selon barème officiel, BCS).

OU

- avoir un revenu brut global du foyer (avis d'imposition 2013) inférieur à l'échelon 1 et un revenu brut global du foyer (avis d'imposition 2012) correspondant à l'échelon 1 (selon barème officiel, BCS).

Les montants du revenu brut global seront précisés lors de la remise du dossier, en mairie.

Quand ?

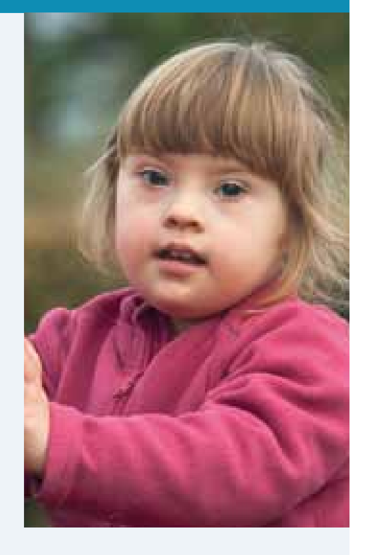
Les dossiers de demande sont à retirer à l'accueil de la mairie à partir du 1er octobre et doivent être retournés avant le 28 octobre 2015.

Sous quelle forme ?

Une aide financière de 280 € (délibération du CCAS du 25 nov 2014).

Allocation de Noël des enfants handicapés
coup de pouce de la commune aux familles

Les charges liées au handicap d'un enfant peuvent être importantes. Dans ce contexte, le Centre Communal d'Action Sociale propose aux familles une aide financière visant à les soutenir notamment au moment des fêtes de fin d'année.



Quand ?

Les dossiers de demande sont à retirer à l'accueil de la mairie à partir du 1er octobre et doivent être retournés avant le 28 octobre 2015.

Sous quelle forme ?

Le montant de l'aide financière est fixée à (par délibération du Conseil d'Administration du 16 avril 2015) :

- pour les enfants de 0 à 12 ans : 200 €,
- pour les enfants de 13 à 17 ans : 250 €.

Les bons résultats des **clubs sportifs** chenillards

USJC **Basket**

Les jeunes basketteurs de l'USJC (U11 A mixtes), Charline, Florent, Léo, Gabriel, Sacha et Salomé ont effectué une saison idyllique !

Après avoir gagné les quatre plateaux servant à classer les équipes, ils ont remporté leur championnat en gagnant 11 de leurs 12 matchs. Et, en fin de saison, ils ont remporté les tournois de St-Hilaire-du-Rosier et de Sassenage, et ont terminé deuxième de celui de Gières.



USJC **Foot**

Retour **en PHR** pour les séniors

Un an après avoir été relégués, les footballeurs de l'US Jarrie Champ joueront de nouveau en Promotion d'Honneur Régionale. Ils sont champions de l'Isère au terme d'une saison remarquable avec 8 points d'avance sur le 2e et 16 sur le 3e !

Les **U15 champions** !

Les joueurs de moins de 15 ans de l'USJC Foot ont remporté leur championnat en marquant la bagatelle de 116 buts pour n'en encaisser que 18… Invaincus en championnat, ils ont été éliminés aux tirs aux buts en demi-finale de la coupe de l'Isère, le seul faux pas de leur belle saison.



Twirling **Bâton**

Le **duo minime champion de France**

Saison exceptionnelle pour l'entente Claix Jarrie Champ ! Le duo minime Andréa Giannone-Clara Pardini est champion de France, et le club est classé à la troisième place des clubs français par ses performances.



L'USJC **Rugby**

L'équipe des **seniors championne des Alpes 1**

Entretien avec Benjamin Perrier, entraineur de l'équipe.

Après une très belle saison, 16 matchs gagnés sur les 18 joués, l'équipe des seniors de l'USJC rugby s'est hissée dans les phases finales du championnat des Alpes dans la catégorie "Promotion honneur". Et c'est Benjamin Perrier, manageur de l'équipe qui raconte la suite *"En demi-finale on a joué contre Annecy-le-Vieux et on a perdu de 2 points. Au match retour on a gagné 25 à 7 et on s'est ainsi qualifié pour la finale. On a alors retrouvé la Mure. L'issue du match a été incertaine jusqu'à la fin. On a marqué un drop dans les dernières minutes ce qui nous a permis de gagner la finale 14 à 12 !"*.

Désormais championne des Alpes l'équipe monte en "Honneur" où elle jouera contre des adversaires dans toute la région Rhône-Alpes. "La saison prochaine va être relevée et difficile" confirme Benjamin Perrier qui tient à ajouter en guise de conclusion *"Nous sommes 1 manageur, 3 entraîneurs, 2 soigneurs et 75 joueurs. C'est grâce à toutes ces personnes ainsi qu'aux bénévoles de l'association qu'on a pu en arriver là. Il faut aussi saluer la belle performance de l'équipe B seniors qui s'est inclinée en demi-finale au championnat des Alpes, alors qu'elle a quand même gagné 15 matchs sur 18 durant la saison"*. Félicitations à tous !



Découvrez la Gym'Oxygène

L'association de gymnastique volontaire cherche à se renouveler sans cesse. Après l'acti-marche et la zumba, elle va proposer à partir de la rentrée de septembre 2015 la "Gym'Oxygene". Cette nouvelle activité, qui a le vent en poupe, se déroule en extérieur. Elle propose aux participants lors d'un parcours d'enchaîner les tractions, pompes, sauts... en utilisant à la fois le mobilier urbain (barrières, bancs, tables) ou le milieu naturel environnant (arbres, obstacles naturels) comme support pour réaliser ces exercices.

Le cours aura lieu le jeudi soir à partir de 18h20 durant 1h15. C'est Noéllie Brousse, qui donne déjà les cours de zumba, qui encadrera l'activité. Cette activité s'adresse à des personnes en bonne forme physique qui veulent avoir une activité physique plutôt intense. L'association espère aussi attirer par cette nouvelle activité d'autres adhérents que ceux habituels de la GV, comme les hommes et les sportifs qui souhaitent une activité plus axée sur le "cardio". Un second cours d'acti-marche est également mis en place le jeudi en fin de matinée.

Hommage à Jean-Louis Roux



Jean-Louis Roux est décédé en début d'année 2015, il était né le 22 mai 1926 au n° 181 cités Navarre. Petit fils d'un des cinquante "ouvriers fondateurs" des Cartonneries de l'Isère en 1904, Jean-Louis Roux a retracé l'épopée industrielle Navarre dans un ouvrage "Une histoire des Papeteries Navarre et de Champ-sur-Drac (1902-1982)" publié en 1997. L'ouvrage est disponible en consultation et en prêt à la bibliothèque.

L'enquête publique unique

du Plan Local d'Urbanisme et du Zonage d'assainissement débute le 12 octobre : votre avis nous intéresse

Cette enquête a pour but d'informer la population sur les détails du projet de PLU et du zonage d'assainissement. Des modifications peuvent éventuellement être apportées au dossier pour tenir compte des avis et observations du public.

La révision du Plan d'Occupation des Sols et sa transformation en Plan Local d'Urbanisme s'inscrivent dans une démarche visant à prendre en compte les objectifs suivants :
- permettre une urbanisation progressive et maîtrisée,
- établir les principes de la composition urbaine,
- structurer le réseau viaire, valoriser les espaces publics et les cheminements piétons,
- affirmer le potentiel économique,
- préserver des espaces naturels à forte valeur écologique et le patrimoine.

L'élaboration du plan de zonage d'assainissement a quant à lui vocation à définir :
- les zones d'assainissement collectif, où la collectivité est en charge de la mise en place de l'entretien des réseaux,
- les zones d'assainissement non collectif, où le particulier a obligation de mettre en place une installation individuelle conforme, que la collectivité doit contrôler régulièrement.

L'enquête **se déroulera du 12 octobre au 14 novembre**.
Pour tout renseignement vous pouvez contacter le service urbanisme.

Réunion publique

le 14 octobre à 18h30
salle de spectacle Navarre.

Permanences du commissaire enquêteur à la mairie annexe :
- vendredi 16 octobre 9h-12h,
- mercredi 21 octobre 9h-12h,
- jeudi 5 novembre 14h-18h,
- samedi 14 novembre 9h-12h

Du côté des livres...



Ce n'est pas toi que j'attendais

de Fabien Toulmé (scénariste et dessinateur), collection Encrages, éditions Delcourt (BD pour adultes)

Dans la vie d'un couple, la naissance d'un enfant handicapé est un ouragan, une tempête. Quand sa petite fille naît porteuse d'une trisomie non dépistée, la vie de Fabien s'écroule. De la colère au rejet, de l'acceptation à l'amour, l'auteur raconte cette découverte de la différence.

Un témoignage poignant, sur un sujet difficile, qui mêle, avec délicatesse, émotion, douceur et humour.

Warm up tome 1 D.O.A



de Renaud Garreta (scénariste et dessinateur), Dust éditions (BD pour adultes et adolescents)

La moto est une affaire de famille pour les Neves. Avec plusieurs victoires à son actif en France, Nathan rêve de devenir pilote professionnel en Championnat du Monde, quitte à prendre de très gros risques en courses sur routes. Mais il devra mettre en jeu tous ses projets et même sa vie pour tenter de sauver son jeune frère, Chad, adepte des runs sauvages. Vues subjectives en courses, découpage ultra-dynamique, coulisses des compétitions : Renaud Garreta signe la première série réaliste sur la moto de vitesse !

Une série accessible à tous, annoncée en 6 tomes. Le tome 2 "A tombeau ouvert" est déjà disponible à la bibliothèque, les tomes 4 à 6 sont à paraître : Il faudra être patient !



Etat Civil



Naissances

- CHAUMONT Adèle, 6 avril
- ROSSLER Margaux, 24 avril
- DESTAERKE Livia, 2 mai
- HARDY Aimy, 23 juin
- REL-MIRALLES Lohan, 4 juillet
- SERRES Roman, 18juillet
- SCHIAVONE Béverly, 20 août

Décès

- DUCOLI Elisabetta veuve ANDRE, 23 mars
- AVOGADRO Angèle veuve SALVETTI, 31 mars
- FAURE Maurice, 31 mars
- JOURDAIN Denyse veuve PETERS, 22 avril
- ARREGUI Thierry, 03 mai
- BARAT Albert, 25 juin

Les délibérations

Date	Délib.	Objet
1er juin 2015	42/2015	Location logement du Pavillon : reconduction du Bail BOFELLI/EYMARD
	43/2015	Finances : décision modificative budget communal
	44/2015	Finances : subvention à la société de pêche pour les travaux dans le plan d'eau
	45/2015	Convention de prêt de matériel scolaire à la commune de Séchilienne
	46/2015	Convention de prêt du minibus communal aux associations
	47/2015	Délégation du Conseil au Maire de la faculté de solliciter des subventions
	48/2015	Recours au service métropolitain pour l'instruction des autorisations du droit des sols
	49/2015	Mise en place du dispositif de vigilance citoyenne
	50/2015	Modification du concours des jardins potagers
6 juillet 2015	51/2015	Mise en place du système "TIPI" permettant aux usagers de régler leurs factures sur Internet
	52/2015	Avis de la commune au sujet de la désaffiliation de Grenoble-Alpes-Métropole du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère
	53/2015	Désignation d'un représentant de la commune de Champ sur Drac pour siéger au Conseil d'administration du Centre Socioculturel André Malraux
	54/2015	Tarif des emplacements pour la foire Saint-Michel
31 août 2015	55/2015	Autorisation du Maire à signer le marché pour le transport scolaire
	56/2015	Subventions aux associations
	57/2015	Associations : modification de la convention de prêt de minibus
	58/2015	Personnel : approbation de la charte des ATSEM
	59/2015	Personnel : création et suppression de postes
	60/2015	Personnel : temps partiel (S. DUCROS)
	61/2015	Création d'un Espace Naturel Sensible (ENS) : définition du périmètre
	63/2015	Finances : autorisation du Maire à contracter un emprunt
	64/2015	TAP : modification du tarif des prestations des associations
	65/2015	Transfert de la compétence action sociale aux communes membres de l'ex-CCSG : procès-verbal de transferts de biens
	66/2015	Conventions - entre le Préfet de l'Isère et les services enregistreurs concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système national d'enregistrement des demandes de logement locatif social - de mandat portant sur l'enregistrement des demandes de logement locatif social entre la commune et la METRO









74, avenue du Pavillon
38560 Champ sur Drac

Tél. 33(0) 4 76 68 88 61
Fax 33 (0) 4 76 68 89 15

mail :
contact@atelierspeyronnard.com



Inspired Brands.
Intelligent World.™

Zone Industrielle
de la Plaine
38560 CHAMP SUR DRAC
www.europe.fasson.com









Travaux publics
Dynamitage
Bâtiment
Locations engins

TP et camions
Carrières
Agrégats
Recyclage et béton

ZA du Pont de champ
CHAMP-SUR-DRAC

Tél. 04 76 68 79 51
Fax 04 76 68 79 75

TAXI HERVE

Commune de Stationnement :
CHAMP SUR DRAC

06 71 63 06 57

taxi.alpes38@free.fr









CHARPENTE
COUVERTURE
ZINGUERIE
MAISON OSSATURE BOIS
LA COMBE
38560 CHAMP SUR DRAC
FRANCK TARRAJAT
04 76 08 80 19
06 72 95 97 76
label.charpente@orange.fr

apave
mission de confiance

5 métiers pour une offre globale

Inspections : Vérifications réglementaires.
Bâtiment : Contrôle technique de construction.
Formation : Sécurité, professionnalisation (technique, compétences et expertises.
Laboratoire Essais et Mesures : Prélèvements, analyses, mesures, essais, caractérisation.
Conseil : Maîtrise des risques, sécurité et santé de l'homme, performance, management.



